

INSPECTION ACADEMIQUE DU FINISTERE

Elaboration de la carte scolaire rentrée 2011 -1^{er} degré public-

Déclinaison de la politique éducative nationale et académique et priorités départementales

A la rentrée scolaire 2011, le département du Finistère disposera de 2990 postes, soit 40 de moins qu'à la rentrée 2010. Cette diminution et les mesures d'ajustement de rentrée qui en découlent relèvent à la fois du cadre national de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et de l'érosion départementale des effectifs du 1^{er} degré : une baisse de 460 élèves est attendue.

Les priorités départementales sont au nombre de trois :

- 1 : la prise en compte des évolutions démographiques et de l'environnement social des écoles, pour répartir avec équité les postes d'enseignant exerçant dans les classes du Finistère,
- 2 : l'organisation du réseau scolaire en privilégiant, avec l'accord des communes concernées, les regroupements d'écoles, en particulier en zone rurale. Les objectifs sont de permettre aux directeurs de bénéficier d'une journée hebdomadaire de décharge d'enseignement au moins afin d'assurer plus aisément la mission de direction, et de favoriser pour les élèves les liaisons pédagogiques, dans des structures scolaires plus solides,
- 3 : l'ajustement de la carte des circonscriptions d'éducation nationale en fonction de l'évolution des effectifs d'élèves depuis 6 ans et en privilégiant la continuité du parcours de l'élève de l'école au collège, dans la perspective de mise en œuvre du socle commun.

L'élaboration des décisions : calendrier et procédure

Le calendrier

- 1- Elaboration de la liste des écoles faisant l'objet d'une analyse détaillée (février-mars 2011),
- 2- Envoi aux maires, aux écoles concernés et aux délégués du personnel, du document de travail préparatoire le 26 mars 2011,
- 3- Phase de dialogue entre les différents partenaires et les inspecteurs de l'Education nationale en lien avec l'inspection académique,
- 4- Réunion des instances consultatives :
 - Comité technique paritaire départemental, le 4 avril 2011
 - Conseil départemental de l'Education nationale, le 5 avril 2011
- 5- Au lendemain de la tenue des instances : décisions de l'inspecteur d'académie, directrice des services départementaux de l'Education nationale.

La procédure d'ouverture et de fermeture de classe :

Pour l'élaboration de la liste des écoles faisant l'objet d'une analyse, les critères suivants sont pris en compte :

- l'évolution des effectifs et le taux de fréquentation des élèves les plus jeunes, l'accueil des enfants à partir de 3 ans étant prioritaire,
- l'organisation pédagogique de l'école et le nombre de classes,
- l'environnement économique et social, s'agissant notamment de l'accueil des enfants de moins de trois ans,
- l'évolution de la population dans le secteur concerné,
- tout critère qualificatif permettant de mieux prendre en compte une situation particulière d'école.

Le pré-projet de la carte scolaire constitue une base de réflexion et d'échanges.

Les communes et écoles concernées sont invitées à entrer en contact avec l'inspecteur de l'éducation nationale de leur secteur, interlocuteur de proximité des maires, des parents et des équipes enseignantes.

L'inspecteur d'académie
Brigitte KIEFFER